

ENEDIS ARC PICARDIE

Communauté d'Agglomération du Beauvaisis
Service Application du Droit des Sols
BP 90508
60 005 BEAUVAIS

Téléphone : 09.69.32.18.11
Courriel : pic-are-sru@enedis.fr
Interlocuteur : Service BERE BT & HTA

Objet : **Réponse concernant l'instruction d'une autorisation d'urbanisme**

NOGENT-SUR-OISE, le 09/12/2025

Madame, Monsieur,

Par votre demande d'information pour l'instruction de l'autorisation d'urbanisme d'une installation de production, vous nous avez sollicités afin de connaître les coûts d'extension de réseau électrique qui seraient à la charge de la CCU (ou de l'EPCI) concernant le projet référencé ci-dessous :

Autorisation d'Urbanisme : **PC06063925T0009**
Adresse : Route de l'Aéroport
60 000 TILLE
Référence cadastrale : Section AL – Parcelle 128 ; Section AL – Parcelle 238 ; Section
AL – Parcelle 242
Nom du demandeur : AEROPORT BEAUVAIS TILLE

Nous vous informons que selon les dispositions de l'article L342-11 du code de l'énergie, la contribution au coût du branchement et de l'éventuelle contribution pour des travaux d'extension¹ nécessaires à la réalisation d'un projet de production d'énergie est à la charge du Demandeur.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

Service BERE BT & HTA

¹ Au sens de l'article D342-2 du code de l'énergie relatif à la consistance des ouvrages d'extension du réseau public d'électricité.